



Carmausin  
Ségala

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Convoqué le 10 avril 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 16 avril 2026 à 18h, à la salle François Mitterrand à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BALARAN.

### Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 56 (jusqu'au vote du 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau) et 55 (à partir du vote du 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau)

ANDRIEU Gwenaël (pouvoir de GRANIER Marie), ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis, BESOMBES Julien, BORIES Anne-Marie, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, FOULCHE Thierry, GARCIA Patrick, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François (pouvoir de GALAN Elisabeth), KULIFAJ TESSON Mylène, LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle, RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHE Jean-Paul, RUIZ Laurent, SAN ANDRES Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamila), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENAUX OCHOA Stéphanie, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel (jusqu'au vote du 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau), SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOURSEL Denis, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Adeline.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 3 (jusqu'au vote du 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau) et 4 (à partir du vote du 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau)

BONFANTI Djamila (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), GALAN Elisabeth (pouvoir à KOWALIK Jean-François), GRANIER Marie (pouvoir à ANDRIEU Gwenaël), SIBRA Jean-Michel (à partir du vote du 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau),

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

EMERIAUD Françoise

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	56	Voix délibératives	59
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	56

**DELIBERATION N° 2026/04/16-4 :**  
**DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres* ».

Vu qu'aucune composition maximale ou minimale n'est imposée par la loi.

Il appartient au conseil de communauté de fixer le nombre des membres du bureau.

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur la proposition suivante : fixer à 20 le nombre des membres du bureau :

- Composé du Président, des 14 Vice-Présidents et de 5 autres membres (dont certains pourront avoir une délégation – par arrêté du Président).

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE** de fixer à 20 (vingt), le nombre des membres du bureau.

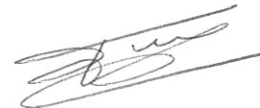
Fait et délibéré le 16 avril 2026.

**Le Président,  
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,  
Françoise EMERIAUD**



Communauté de Communes  
2 Rue du Gaz  
81400 CARMAUX  
Carmausin-Ségala



*Acte certifié exécutoire compte tenu :*

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le